

Rapport de la réunion du Groupe *ad hoc* chargé de la OMSA sur la sécurité biologique pour les animaux terrestres

Original: anglais

20 mars - 26 juin 2023
Réunion virtuelle

2-4 mai 2023
Paris

Table de matières

1. Introduction	2
2. Adoption de l'ordre du jour, termes de référence et désignation du président et du rapporteur...	2
3. Bienvenue	2
4. Examen des définitions actuelles du Glossaire et proposition de nouvelles définitions	2
4.1. Sécurité biologique	2
4.2. Plan de sécurité biologique.....	2
4.3. Eaux grasses	3
5. Projet de nouveau chapitre 4.X.	3
6. Prochaines étapes	4

Liste des annexes

Annexe 1. Ordre du jour.....	5
Annexe 2. Liste de participants.....	6
Annexe 3. Termes de référence	7
Annexe 4. Exemple de matériel existant	9



1. Introduction

Le Groupe *ad hoc* de l'OMSA sur la sécurité biologique pour les animaux terrestres (ci-après « le Groupe *ad hoc* ») a été réuni par la Directrice générale à la demande de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (ci-après « la Commission du Code »), en vue d'élaborer un nouveau chapitre sur la sécurité biologique pour les animaux terrestres pour le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (ci-après « le *Code terrestre* »).

La Commission du Code et la Commission scientifique ont examiné [le rapport de la première réunion](#) du Groupe *ad hoc* de février 2023 et ont fourni des commentaires en retour. La Commission du Code a demandé que le Groupe *ad hoc* poursuive ses travaux afin de finaliser le projet de chapitre, réviser les définitions actuelles des termes « sécurité biologique » et « plan de sécurité biologique » dans le Glossaire et proposer une définition pour le nouveau terme "eaux grasses" [swill].

Le Groupe *ad hoc* s'est réuni par zoom le 20 mars et le 26 juin 2023 et en mode présentiel entre le 2 et le 4 mai 2023 avec le but de débattre autour des commentaires de la Commission.

2. Adoption de l'ordre du jour, termes de référence et désignation du président et du rapporteur

Le Dr Dewulf a accepté de continuer à assurer la présidence du Groupe *ad hoc* et le Dr Daly a été désigné comme rapporteur. Le Groupe *ad hoc* a adopté l'ordre du jour et les termes de référence. L'ordre du jour, la liste des participants et les termes de référence sont présentés respectivement en [annexe 1](#), [annexe 2](#) et [annexe 3](#).

3. Bienvenue

La Dre Montserrat Arroyo, Directrice générale adjointe de l'OMSA pour les Normes internationales et la Science, a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe *ad hoc* et les a remerciés de leur disponibilité et de leur contribution aux travaux de l'OMSA. Elle a remercié leurs instituts et leurs gouvernements nationaux de les avoir autorisés à participer à cette réunion. Elle a reconnu les progrès accomplis par le Groupe *ad hoc* et a souligné à nouveau l'importance de leur contribution au moment de traiter un sujet aussi délicat.

Le Dr Dewulf, président du Groupe *ad hoc*, a souhaité la bienvenue aux experts et a reconnu la précieuse contribution apportée jusqu'à présent, tout en encourageant les membres à continuer à y participer activement.

4. Examen des définitions actuelles du Glossaire et proposition de nouvelles définitions

Suite aux commentaires des Commissions, le Groupe *ad hoc* a continué le débat autour des définitions de deux termes du Glossaire : « sécurité biologique » et « plan de sécurité biologique », ainsi que la définition proposée pour le nouveau terme « eaux grasses » [swill].

4.1. Sécurité biologique

Le Groupe *ad hoc* a proposé une définition révisée qui incorpore le concept de « mesures comportementales », afin d'intégrer la composante « humaine » dans la définition. Les mesures comportementales diffèrent des mesures de gestion, car les premières font référence à l'attitude, aux compétences et à la culture des personnes qui doivent les mettre en œuvre (un concept important à prendre en compte pour améliorer le respect des règles), alors que les mesures de gestion font référence aux procédures elles-mêmes.

Le Groupe *ad hoc* a proposé de faire référence aux « agents pathogènes » plutôt qu'aux « maladies animales », car c'est l'agent de la maladie qui peut être introduit, établi ou propagé. Les termes « infections et infestations » ont été supprimés car ils étaient redondants avec l'utilisation « d'agents pathogènes ».

Le Groupe *ad hoc* a proposé de réorganiser dans la version anglaise les prépositions « à, dans et de » [*to, within and from*] afin de les aligner sur les substantifs correspondants, « introduction, établissement et propagation » [*introduction, establishment and spread*].

Le Groupe *ad hoc* a proposé de supprimer le terme « animal » après « population », car il est implicitement mentionné dans la définition du terme « population » dans le Glossaire.

4.2. Plan de sécurité biologique

Le Groupe *ad hoc* a proposé une définition révisée faisant référence à un « document ou à une série de documents » au lieu d'un « plan », afin de clarifier le sens du mot « plan » lorsqu'on parle d'un « plan de sécurité biologique ».



Le Groupe *ad hoc* a proposé d'ajouter le concept « d'établissement » à celui « d'introduction et de propagation » et de parler « d'agents pathogènes » au lieu de « maladies », pour être cohérent avec la définition révisée de « sécurité biologique ».

Le reste de la définition a été modifié pour la simplifier et préciser que le plan doit également comprendre une description et une évaluation de la sécurité biologique.

4.3. Eaux grasses

Suite aux commentaires de la Commission, le Groupe *ad hoc* a proposé de définir les « eaux grasses » comme des restes ou des déchets alimentaires contenant (ou ayant été en contact avec) de la viande, des sous-produits animaux (par exemple des déchets de boulangerie, des sous-produits de la production de bière ainsi que des sous-produits animaux tels que la graisse, le sang, les os) ou d'autres produits d'origine animale (par exemple le lait) sans le concept de « traitement » ou « d'intention » d'être donné en nourriture aux animaux. Le fait qu'ils soient destinés ou non à l'alimentation animale ne change rien à la nature des « eaux grasses » (c'est-à-dire des déchets alimentaires) et les recommandations concernant le traitement ou les processus appropriés à appliquer avant de pouvoir nourrir les animaux en toute sécurité doivent être décrites dans les chapitres pertinents du *Code terrestre* plutôt que dans la définition. Le Groupe *ad hoc* a proposé d'utiliser le terme « residuos » en espagnol et « swill » en anglais.

5. Projet de nouveau chapitre 4.X.

Le Groupe *ad hoc* a pris acte des recommandations formulées par la [Commission du Code](#) et la [Commission scientifique](#) dans leurs rapports respectifs de la réunion de février 2023 afin de rédiger le nouveau chapitre, et a noté que les deux Commissions étaient d'accord avec la structure proposée du nouveau chapitre 4.X., et avec le contenu proposé tel que présenté dans [le rapport de la première réunion du Groupe ad hoc](#). Le Groupe *ad hoc* a également pris note des concepts suggérés par les commissions et à inclure dans le chapitre.

Le Groupe *ad hoc* a rédigé le texte conformément aux orientations fournies par les Commissions et à l'utilisation actuelle du terme « sécurité biologique » dans le *Code terrestre*, dont le champ d'application est large. Le Groupe *ad hoc* a également examiné divers documents de référence existants (voir [Annexe 4](#)) au cours du processus de rédaction et a convenu que le chapitre ne devait pas répéter le contenu de ces documents, mais plutôt couvrir les concepts clés pertinents pour le *Code terrestre*. Le Groupe *ad hoc* a proposé un projet de chapitre comprenant onze articles et décrivant les concepts clés à un niveau élevé.

Les projets d'articles proposés sont les suivants:

- 4.X.1. Introduction
- 4.X.2. Objet et champ d'application
- 4.X.3. Définitions
- 4.X.4. Principes directeurs généraux
- 4.X.5. Rôles et responsabilités
- 4.X.6. Sources potentielles d'agents pathogènes
- 4.X.7. Voies de transmission
- 4.X.8. Composantes de la sécurité biologique
- 4.X.9. Plan de sécurité biologique
- 4.X.10. Evaluation et observance
- 4.X.11. Formation et sensibilisation

Le Groupe *ad hoc* a proposé une introduction qui explique le concept de la sécurité biologique et ses avantages. Il a proposé que le chapitre fournisse des orientations aux acteurs concernés sur la manière de définir et de mettre en œuvre la sécurité biologique pour soutenir les programmes de prévention et de contrôle des maladies. A partir des recommandations de la Commission, le Groupe *ad hoc* a proposé que le chapitre adopte une approche holistique. Il a donc suggéré que les concepts décrits s'appliquent à tous les animaux, à tous les types de rassemblements d'animaux et de systèmes d'élevage, ainsi qu'à toutes les composantes de la production animale et des chaînes commerciales. Conformément aux recommandations des commissions, le Groupe *ad hoc* a inclus les animaux sauvages parmi les interfaces à prendre en considération en raison du risque potentiel de transmission de maladies aux animaux domestiques. Le Groupe *ad hoc* a décidé d'ajouter une phrase pour préciser que le chapitre ne s'applique pas aux laboratoires, dont les approches en matière de sécurité biologique sont abordées dans le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l'OMSA.

Le Groupe *ad hoc* a proposé un article décrivant les principes directeurs de la sécurité biologique et les rôles et responsabilités des différents acteurs concernés, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, comme recommandé par les Commissions. Il a proposé un article identifiant les sources potentielles d'agents pathogènes et les voies de transmission à prendre en compte lors de la définition des mesures de sécurité biologique à inclure dans le plan de sécurité biologique. Sur recommandation des commissions, le Groupe *ad hoc* a proposé des points à prendre en considération lors de l'évaluation de la performance des mesures, de l'évaluation de la pertinence du plan de sécurité

biologique et de l'évaluation de la conformité au plan, y compris le concept de « point de contrôle critique ». Le Groupe *ad hoc* a également proposé un article couvrant le concept de formation, qui est essentiel pour assurer une mise en œuvre appropriée de la sécurité biologique, y compris des recommandations visant à sensibiliser plus largement les acteurs qui ne sont pas directement impliqués.

6. Prochaines étapes

Le secrétariat a informé le Groupe *ad hoc* qu'une fois validé par la directrice générale de l'OMSA, le rapport sera présenté à la Commission du Code et à la Commission scientifique lors de leurs réunions respectives de septembre 2023 et que la Commission du Code examinera ensuite les projets de textes.

.../Annexes

Annexe 1. Ordre du jour

REUNION DU GROUPE *AD HOC* SUR LA SECURITE BIOLOGIQUE POUR LES ANIMAUX TERRESTRES

Seconde réunion, par zoom, 20 mars et 26 juin, et à Paris, 2-4 mai 2023

-
1. Accueil de la DDA-NIS
 2. Adoption de l'ordre du jour, présentation du président et désignation du rapporteur
 3. Adoption des termes de référence
 4. Examen des recommandations de la Commission du Code et de la Commission scientifique et du secrétariat de l'OMSA
 5. Révision du projet de texte et de chaque article du chapitre
 6. Questions diverses
 7. Prochaines étapes, prochaine réunion
-

Annexe 2. Liste de participants

REUNION DU GROUPE AD HOC SUR LA SECURITE BIOLOGIQUE POUR LES ANIMAUX TERRESTRES

Seconde réunion, par zoom, 20 mars et 26 juin, et à Paris, 2-4 mai 2023

MEMBRES DU GROUPE AD HOC

Prof Jeroen Dewulf (président)

Department Chair
Internal medicine, Reproduction,
Population Medicine, Ghent
University
Ghent
BELGIQUE

Dr Kerry Daly (rapporteur)

Senior Veterinary Officer
Department of Agriculture, Fisheries
and Forestry
Canberra
AUSTRALIA

Dr Jorge Caetano Junior

Ministry of Agriculture, Livestock and
Food Supply,
General Coordinator of Animal Health
Brasilia
BRÉSIL

Dr Lionel Gbaguidi

Animal Health and Production Officer
UNFAO Subregional Office for West
Africa
Dakar
SENEGAL

Dr Nicholas Lyons

Veterinary Head of Bovine Tuberculosis
APHA
Perth
ROYAUME UNI

Dre Montserrat Torremorell

Interim Department Chair
Veterinary Population Medicine
Department, University of Minnesota
St-Paul
ETATS UNIS D'AMÉRIQUE

REPRESENTANTS DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Dr Etienne Bonbon

Commission des normes sanitaires
pour les animaux terrestres
FRANCE

Dre Silvia Bellini

Commission scientifique pour les
maladies animales
ITALIE

SIEGE DE L'OMSA

Dr Francisco D'Alessio

Chef adjoint du
Services des Normes

Mme Elizabeth Marier

Chargée de mission
Service des Normes

Annexe 3. Termes de référence

REUNION DU GROUPE AD HOC SUR LA SECURITE BIOLOGIQUE POUR LES ANIMAUX TERRESTRES

Seconde réunion, par zoom, 20 mars et 26 juin, et à Paris, 2-4 mai 2023

Objectif

L'objectif général du Groupe *ad hoc* sur la sécurité biologique pour les animaux terrestres est d'élaborer un nouveau projet de chapitre sur la sécurité biologique des animaux terrestres, à inclure dans le Titre 4. "Prévention et contrôle des maladies" du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OMSA (le *Code terrestre*). L'objectif est également de revoir les définitions actuelles du terme « sécurité biologique » dans le Glossaire du *Code terrestre* ou de proposer de nouvelles définitions si nécessaire.

La Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (la Commission du Code) a demandé qu'un Groupe *ad hoc* soit convoqué pour entreprendre cette tâche, ce qui a été approuvé par la Directrice générale de l'OMSA.

Contexte

La Commission du Code a convenu que la sécurité biologique est essentielle pour la prévention et le contrôle des maladies. En 2017, la Commission a convenu que la prochaine priorité était d'élaborer un nouveau chapitre sur la sécurité biologique pour les animaux terrestres et que ce nouveau chapitre doit inclure les principes de sécurité biologique et être pertinent pour tous les Membres de l'OMSA.

Lors de leurs réunions de septembre 2022, la Commission scientifique et la Commission du Code ont longuement débattu autour de la signification du terme « sécurité biologique » et de la manière dont il est utilisé dans le *Code terrestre*, et ont proposé un champ d'application et des objectifs.

Au mois de novembre 2022, le Groupe *ad hoc* s'est réuni pour la première fois afin de définir le champ d'application et les objectifs du nouveau chapitre et de proposer une structure à l'examen des commissions lors de leur réunion de février 2023.

Périmètre et objectifs

Compte tenu des recommandations formulées par la Commission scientifique et la Commission du Code à l'issue des réunions de février 2023, le Groupe *ad hoc* est invité à développer le contenu du chapitre afin d'aider les Autorités vétérinaires à mettre en œuvre, auditer et développer la certification en matière de sécurité biologique.

Actions à mener lors de la première réunion

Lors de cette deuxième réunion, en tenant compte des recommandations des deux commissions, le Groupe *ad hoc* doit :

1. Affiner le champ d'application, les objectifs et la structure du nouveau chapitre sur la sécurité biologique des animaux terrestres.
2. Réviser les définitions des termes « sécurité biologique » et « plan de sécurité biologique » figurant actuellement dans le Glossaire.
3. Élaborer un projet de texte pour chaque article du chapitre.
4. Évaluer si la nouvelle définition proposée pour les « eaux grasses » est alignée sur la façon dont le terme « eaux grasses » est utilisé dans le *Code terrestre* ; réviser la définition si nécessaire et proposer un terme pour les « eaux grasses » en espagnol et en français.
5. Examiner l'utilisation des termes « sécurité biologique » et « plan de sécurité biologique » dans le contexte du *Code terrestre* et, le cas échéant, proposer des modifications à d'autres chapitres du *Code terrestre* afin de les aligner sur les changements proposés aux définitions.

Considérations

Dans le cadre de ces travaux, le Groupe *ad hoc* doit prendre en considération :

1. la structure et le contenu du *Code terrestre* (Titre 4) et les termes dans les définitions du Glossaire ;
2. les recommandations de la Commission scientifique et de la Commission du Code (février 2023) ;
3. les recommandations existantes et les références à la sécurité biologique utilisées dans le *Code terrestre*, le *Manuel terrestre* et les définitions actuelles du Glossaire pour la « sécurité biologique » et le « plan de sécurité biologique » qui figurent dans le *Code terrestre* ;
4. les nouvelles définitions du Glossaire pour les « eaux grasses » et le Groupe *ad hoc* doit s'assurer qu'elles sont cohérentes avec son utilisation dans l'ensemble du *Code Terrestre* ;
5. la pertinence pour tous les Membres de l'OMSA (comme pour le *Code terrestre*), indépendamment de la diversité géographique des maladies et des espèces animales terrestres dans le monde, étant donné les différents environnements et conditions de mise en œuvre dans les différents pays ;
6. tous les documents pertinents fournis par le secrétariat du Groupe *ad hoc* dans le cadre de la préparation de la réunion.

Résultats attendus

Les membres du Groupe *ad hoc* doivent:

- se familiariser avec la structure du *Code terrestre* et l'utilisation des définitions du Glossaire ;
- se familiariser avec les chapitres pertinents du *Code terrestre* (fournis dans les documents de travail) ;
- lire tous les documents de travail fournis par le secrétariat avant la réunion ;
- contribuer aux discussions;
- contribuer à la rédaction du texte ; et
- comprendre que le Groupe *ad hoc* pourra se réunir à nouveau afin d'assurer la continuité des travaux.

Livrables

1. un rapport qui contient la justification de la décision prise concernant :
 - a) le texte proposé pour chaque article ;
 - b) la manière dont les recommandations de la Commission ont été prises en compte ;
2. un projet de chapitre ;
3. les définitions révisées du Glossaire et la ou les nouvelles définitions révisées.

Rapports / calendrier

Le Groupe *ad hoc* finalisera ses livrables le 24 juillet 2023 à temps pour les réunions de la Commission de septembre de septembre de 2023.

Annexe 4. Exemple de matériel existant

REUNION DU GROUPE AD HOC SUR LA SECURITE BIOLOGIQUE POUR LES ANIMAUX TERRESTRES

Seconde réunion, par zoom, 20 mars et 26 juin, et à Paris, 2-4 mai 2023

Liste non exhaustive des ressources externes contenant des recommandations en matière de sécurité biologique (principalement dans les exploitations)

<https://ahdb.org.uk/Contents/Item/Display/53637>

<https://www.severnedgevets.co.uk/sites/default/files/files/make-farm-fortress.pdf>

<https://www.farmbiosecurity.com.au/essentials-toolkit/people-vehicles-equipment/>

<https://www.farmhealthonline.com/veterinary-questions/biosecurity/>

<https://inspection.canada.ca/animal-health/terrestrial-animals/biosecurity/standards-and-principles/proactive-management/eng/1374175296768/1374176128059?chap=6>

http://www.ontlpc.ca/pdfs/downloads/olpc-livestock_web.pdf

<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2095809919308549>

<https://www.teagasc.ie/media/website/animals/beef/Biosecurity.pdf>

<https://biocheckgent.com/en/about-biosecurity>

Application de la sécurité biologique dans différents systèmes de production aux niveaux individuel, national et régional :

<https://www.oie.int/app/uploads/2021/03/2018-eur1-bellini-a.pdf>

<https://www.cost.eu/biosecurity-better/>

<https://inside.fei.org/fei/your-role/veterinarians/biosecurity-movements/biosecurity> (en référence au Chapitre 4.17.)

<https://haveyoursay.awe.gov.au/national-biosecurity-strategy>

Normes Red Tractor sur la sécurité biologique (pour diverses espèces animales):

<https://redtractorassurance.org.uk/standards/biosecurity-and-disease-control-22/#>

Biosecurity of Animals - Management and Nutrition - MSD Veterinary Manual ([msdvetmanual.com](https://www.msdvetmanual.com))

Principles of Biosecurity of Animals - Management and Nutrition - MSD Veterinary Manual ([msdvetmanual.com](https://www.msdvetmanual.com))

<https://better-biosecurity.eu/>

La sécurité biologique en production animale et en médecine vétérinaire : des principes à la pratique. Un échantillon peut être lu ici : ([book](#))

Bonnes pratiques en matière de sécurité biologique dans le secteur porcin - questions et options dans les pays en développement et en transition : <https://www.fao.org/publications/card/en/c/4d7fd824-a334-5796-9249-4309a129170e/>

Orientations sur la PPA : https://www.woah.org/fileadmin/Home/eng/Animal_Health_in_the_World/docs/pdf/ASF/ASF-BiosecurityChecklist-Compartmentalisation_EN.pdf

Outil d'auto-évaluation : <https://biocheckgent.com/en>

Equine Disease Free Zone WOAHP guidelines: <https://www.woah.org/app/uploads/2021/03/edfz-guidelines.pdf>

Filières de gestion progressive de la sécurité biologique des animaux terrestres (FAO-PMP-TAB) :

<https://www.fao.org/3/cc5771en/cc5771en.pdf>

Bonnes pratiques en matière de biosécurité dans le secteur porcin : <https://www.fao.org/3/i1435e/i1435e00.pdf>

Boîte à outils de la FAO sur la sécurité biologique : <https://www.fao.org/3/a1140e/a1140e00.htm>